



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement agricole

Question écrite n° 53716

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité de lui donner des indications sur les moyens accordés aux établissements d'enseignement agricole privés pour mener à bien les missions d'insertion, que ce soit en crédits budgétaires ou en décharges de services pour les enseignants.

Texte de la réponse

La mission d'insertion confiée à l'enseignement agricole par la loi du 10 juillet 1999 a été réaffirmée par la loi en faveur du développement des territoires ruraux du 23 février 2005. Les établissements d'enseignement agricole privés participent pleinement à cette mission. Ils ont d'ailleurs développé, depuis de nombreuses années, des actions de qualité en matière d'insertion scolaire des jeunes ou d'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes. Le financement de cette mission est prévu dans le mode de financement global de l'enseignement agricole privé. La subvention de fonctionnement attribuée aux établissements couvre l'ensemble des missions auxquelles ils peuvent participer. Il n'y a donc pas besoin de subvention spécifique pour des activités d'insertion. Il est à noter cependant que l'enseignement agricole public a organisé un réseau « insertion » depuis 2003 auquel les établissements privés peuvent être associés, par exemple pour la réflexion sur la mise en place de dispositifs d'insertion, d'actions de lutte contre l'illettrisme et de soutien scolaire. Par ailleurs, les établissements privés ont accès, sous certaines conditions, aux cofinancements d'actions par des fonds européens comme le FSE (fonds social européen).

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53716

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2004, page 10130

Réponse publiée le : 13 septembre 2005, page 8525